



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

1^{ER} FÉVRIER 2017

(La séance est ouverte à 19 h 03, par Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur)

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. La parole est à Monsieur MAZET pour faire l'appel. Il est absent. Il ne vient plus Monsieur MAZET ? Il est fâché ?

M. CATANEO.- Il faudrait procéder à son remplacement...

M. le MAIRE.- Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

La parole est à Madame ARAGONES, benjamine en second, pour l'appel.

(Madame Anouck ARAGONES procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES, BONVIN, CARADEC, CATANEO, CAULE, CLAUDIUS-PETIT, COHEN, DETAILLE, DI GIOVANNI, DJIANE, FARHI, FRANCESCHETTI, GEIER-GHIO, GEMINI, GINER, GOMEZ, HOCHFELDER, MALRAIT, MARTINOD, MENCHON, MERY, MORAINÉ, OURET, PALLOIX, PREZIOSI, RENAUD, RICCA, ROGER, SCHILLING, TALAZAC, VALLETE, VANNUCCI, VITALIS, VLASTO.

EXCUSÉS : Mmes et MM. CANICAVE, GAUDIN, JACQUIER, JOLLIVET, JOUVE, LEVY-MOZZICONACCI, MAZET, NOSTRIANO, ROCCA-SERRA, VASSAL, ZAOUÏ.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame ARAGONES. Sauf erreur de ma part, le quorum est atteint.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

M. le MAIRE.- Je mets aux voix le procès-verbal de notre séance du 30 novembre 2016. Y a-t-il des observations ?

M. MENCHON.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce procès-verbal est tronqué. Je ne pourrai pas le voter. Et, comme ce n'est pas la première fois, je souhaite des explications. En de nombreux endroits du procès-verbal, il est mentionné que Monsieur MENCHON et Monsieur MORAINÉ ont pris la parole. On ne sait pas ce que nous nous sommes dit et, sauf preuve du contraire, quand la séance est ouverte, jusqu'à sa fermeture, tout ce qui est prononcé dans cette séance doit être mentionné dans le procès-verbal. Je vous remercie de ne pas le voter tout simplement.

M. le MAIRE.- Monsieur MENCHON, vous avez parfaitement raison sur tout, sauf sur le fait que ce n'est pas la première fois. C'est tout à fait la première fois. C'est d'ailleurs la première fois que vous mentionnez des manques, à part une ou deux fois où vous avez demandé des rectifications. Cela s'explique par un évènement accidentel dû à un problème de Madame la sténotypiste qui a adressé la Directrice générale des Services, le 18 décembre 2016, la correspondante suivante que je vous lis, et dont je souhaiterais qu'elle puisse être adressée en copie à Monsieur MENCHON. Vous l'avez, Monsieur MENCHON ? Monsieur MENCHON n'a peut-être pas eu le temps de la lire. Je vais donc donner publiquement l'explication :

Madame,

Lors de la séance du Conseil d'arrondissements, le 30 novembre 2016, un incident technique, à « double détente », est survenu.

En effet, ayant cru, au départ, que ma sténotype était en cause (elle ne s'allumait pas), je ne l'ai donc pas utilisée et j'ai basé mon intervention sur l'enregistreur. Il s'avère, cependant, que mon matériel n'était nullement en cause, la défaillance provenant de la prise murale.

De ce fait, je n'ai pas pu exercer ma mission dans des conditions normales. L'enregistrement n'étant habituellement qu'un appui, j'ai manqué de vigilance quant à la capacité de sa mémoire, et il s'est arrêté en cours de réunion. Lorsque je m'en suis aperçu, j'ai mis en marche mon deuxième enregistreur, mais les débats sur une douzaine de délibérations n'ont pu être transcrits. J'ai cependant noté les votes, et la présentation des délibérations a pu être faite grâce aux fiches de synthèse réalisées par la Mairie.

Je suis vraiment désolée. En plus de 40 ans d'exercice, je n'ai jamais livré un compte rendu tronqué.

Avec encore tous mes regrets, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre ! Le travail de la sténotypiste donne, depuis 20 ans, satisfaction. Elle est pardonnée pour ce dysfonctionnement, ce cumul d'erreurs dont elle ne porte d'ailleurs pas toute la responsabilité. C'est l'explication du procès-verbal incomplet soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

(Vote contre : Monsieur MENCHON)

M. le MAIRE.- Je voudrais également, en préambule de ce Conseil d'arrondissements, féliciter deux de nos collègues, Madame Anouck ARAGONES qui a été élue Présidente de la LICRA Marseille Provence, et Madame Nora PREZIOSI qui a été élue au Conseil d'administration de la même association. J'ai eu le plaisir d'assister à cette élection puisque l'assemblée générale a eu lieu ici, et c'était un moment très intéressant et très émouvant. Félicitations à toutes les deux.

(Applaudissements)

RAPPORT N° 16-29850/001 DVSEJ

DÉLÉGATION ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Politique en faveur de la famille – Passation d'un troisième Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône – Etablissement d'un schéma global de développement en faveur des enfants et des jeunes de moins de 18 ans

Rapporteur : Mme OURET

Mme OURET.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce premier rapport concerne la Délégation Education, Culture et Solidarité, Direction de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis de nombreuses années, la Ville mène un programme ambitieux en faveur de l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des jeunes, avec le partenariat de la CAF des Bouches-du-Rhône, qu'il est proposé de poursuivre à travers un nouveau Contrat Enfance Jeunesse jusqu'en 2019.

Ainsi, il est prévu la création de 1 300 places d'accueil de petite enfance, et l'ouverture de près de 300 places au sein de 8 ALSH pour les enfants de 2 à 12 ans.

En revanche, je n'ai pas la répartition de ces ALSH sur les secteurs, donc je ne sais pas combien il y en a sur le 6-8.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, le système audio de notre nouvelle salle étant particulièrement performant, on peut tout à fait parler en gardant le micro assez loin de sa bouche, ce qui est plus reposant pour les oreilles de tous.

M. CATANEO.- Je vous rassure : je suis habitué au micro.

M. le MAIRE.- Cela m'avait échappé jusqu'à présent, mais vous allez nous en faire la démonstration.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce rapport, je voulais expliquer pourquoi nous allons nous abstenir. Il est vrai qu'il y a l'enjeu d'un nombre assez imposant de places de crèche et, bien sûr, le Front national n'est pas contre la création de crèches, bien au contraire. En revanche, lors du Conseil municipal, une de mes collègues interviendra aussi sur ce dossier, et donnera sûrement plus de précisions.

Nous avons remarqué qu'il y a, dans ce rapport, notamment une mention à la charte de la laïcité qui elle-même est en contradiction avec la charte dans les écoles. Nous pensons que c'est tout à fait contraire à la législation en vigueur, en particulier la loi de 1905 sur la neutralité. Donc, nous allons nous abstenir sur ce rapport avec cette précision.

M. le MAIRE.- Je félicite ceux qui auront compris le sens de votre intervention.

M. CATANEO.- Si ce n'est pas clair, je suis prêt à recommencer, je ne suis pas pressé, pour ma part.

M. le MAIRE.- Nul doute que, au Conseil municipal, votre collègue, probablement toujours la même, nous donnera plus de précisions.

En attendant, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29850/001 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Groupe Front national)

RAPPORT N° 16-30033/002 DEEU

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L' ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN

-Campagnes de ravalement de façades réparties sur les secteurs géographiques Vieux-Port/Préfecture - La Plaine/Le Camas - Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint-Charles/Libération - 1^{er} arrondissement – 4^{ème} arrondissement – 5^{ème} arrondissement – 6^{ème} arrondissement et 7^{ème} arrondissement - Approbation de la convention de mandat avec la Société Locale d 'Equiperment et d'Aménagement de l'aire marseillaise (SOLEAM) Financement

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne la nouvelle campagne de ravalement de façades du centre-ville, avec la participation financière du Conseil Départemental.

Les quatre secteurs de l'hyper-centre sont concernés, deux appartiennent au 6^{ème} arrondissement : le secteur Vieux-Port/Préfecture et le secteur Notre-Dame du Mont/Lodi.

Pour la mise en oeuvre de cette campagne, il est proposé de confier son animation par une convention de mandat à la SOLEAM, pour la période 2017-2020, et de solliciter le Conseil Départemental pour financer à hauteur de 80 % le mandat de la SOLEAM.

Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur DJIANE. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- En espérant que, cette fois-ci, il n'y ait aucune panne de sténo, je vais reprendre quelques éléments qui, justement, ne figuraient pas au procès-verbal sur une délibération similaire, la dernière fois.

Les dépenses que nous engageons aujourd'hui avec l'argent public pour aider à l'entretien de ces façades sont des dépenses qui sont aussi dues à la présence de l'automobile en trop grand nombre et, en tout cas, à l'absence de transports publics non polluants, rapides, pratiques, etc. qui engageraient les citoyens à ne plus prendre leur voiture. J'aimerais que, de temps en temps, on raisonne en économie globale. La lutte pour l'environnement, contre la pollution, nous permet aussi de mener des enjeux d'ordre économique. C'est le cas ici. Nous allons subventionner des façades, aider les petits propriétaires bailleurs qui font face à des dépenses exorbitantes. Je vais vous donner un ordre d'idée : à peu près 300 € le mètre carré pour simplement la mise en propreté d'une façade. C'est énorme.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MENCHON. Votre remarque n'est pas infondée. Chacun peut constater effectivement que la dégradation des façades est partiellement due à la circulation automobile. Votre remarque serait plus cohérente si vous ne vous étiez pas opposé à la réalisation des modes de transport propres en centre-ville lorsque nous avons fait ce choix, puisque c'est justement là que nous faisons des campagnes de ravalement de façades subventionnées parce que c'est là que les façades souffrent le plus. Lorsque nous avons décidé de faire notamment le tramway en centre-ville, vous

avez dit qu'il aurait fallu commencer aux confins de la ville. C'est un débat qui se discute. Certaines villes ont fait ce choix, d'autres ont fait le choix de commencer par des quartiers plus excentrés. En tous les cas, en termes de conséquences sur les façades, il était mieux de commencer par le centre-ville. Pour autant, la remarque sur le plan factuel, est tout à fait exacte.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je soumetts le rapport au vote.

Le rapport 16-30033 DEEU est adopté à l'unanimité.

Monsieur DJIANE, je vous propose de bouleverser l'ordre pour que vous poursuiviez sur les deux autres rapports qui concernent les ravalements de façades.

RAPPORT N° 17-30197/007 DEEU

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades d'immeubles situés sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Financement.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- La Ville de Marseille a approuvé la mise en place d'un dispositif d'octroi de subventions aux propriétaires privés pour le ravalement des façades des immeubles situés sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Ville de Marseille, pour la période 2016-2019, le Conseil départemental a décidé d'accorder une participation financière à ce programme de ravalement de façades pour accompagner les propriétaires privés. Afin d'étendre ce dispositif, quatre grandes campagnes supplémentaires de ravalement ont été approuvées par le Conseil municipal de décembre 2016, et deux intéressent le 6^{ème} arrondissement : le secteur Vieux-Port/Préfecture et Notre-Dame du Mont/Lodi.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver l'octroi de subventions aux propriétaires privés, à hauteur de 26 738,96 € au total, dont 80 % seront versées par le Conseil départemental.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur DJIANE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 17-30197/007 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17-30229/011 DEEU

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN -
Aide au ravalement de façades - Abrogation partielle de la délibération n° 16/1066/UAGP du 5 décembre 2016 - Approbation des nouvelles pièces constitutives du dossier de demande de subvention - Financement.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Le nouveau dispositif de ravalement de façades complémentaire de celui de l'opération en centre-ville est cofinancé par la Ville de Marseille et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour la période 2016-2019.

Dans ce cadre, le Conseil municipal du 5 décembre 2016 a approuvé un nouveau règlement d'attribution des aides financières aux propriétaires d'immeubles, ainsi que les pièces constitutives du dossier de demande de subvention. Toutefois ce paragraphe n'intéresse pas notre secteur, mais je vous le lis quand même, pour un traitement optimal des demandes de subvention, il convient de prévoir, au niveau du règlement d'attribution, la possibilité d'octroyer une aide pour les propriétaires ayant, au 6 février 2017, déjà effectué ou étant en train de réaliser le ravalement de façade de leurs immeubles situés sur un des axes historiques de la campagne, dénommé Chartreux 1.

Merci de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 17-30229/011 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30145/003 DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Politique en faveur de la famille - Attribution de la subvention d'investissement à l'association Crèches du Sud.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale de l'Education et de la Solidarité.

La Ville de Marseille poursuit, depuis plusieurs années, une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité, en partenariat avec la CAF des Bouches-du-Rhône.

Concernant le 4^{ème} secteur, l'association Crèches du Sud souhaite réaliser une extension de capacité de 5 places de la crèche Les Enfants de Parangon, située traverse Parangon, dans le 8^{ème} arrondissement.

Pour l'aménagement de ces locaux, il est proposé d'accorder une subvention d'équipement de 13 750 €, soit 2 750 € par enfant, selon le barème en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. MENCHON.- Concernant cette traverse Parangon qui est en impasse, nous avons aujourd'hui d'énormes soucis. On est allé construire là où il ne fallait pas. On y met une crèche qui accueille du public, on a déjà la résidence Marseilleveyre, Emmaüs et, en plus, on est au fond de l'impasse sur un accès à la piste DFCl, très utile pour les pompiers sur un massif souvent soumis aux risques d'incendie.

Aujourd'hui, les permis qui ont été accordés sur ce secteur font que les habitants et les clients de cette crèche se garent à la fois sur les emplacements de livraison, sur les emplacements handicapés, sur les trottoirs, sur les bornes d'incendie, devant le portail de la piste DFCl. Ils réduisent la double voie de cette traverse Parangon à une seule voie. C'est véritablement scandaleux parce que je sais que l'on ne prendra de solution efficace là-dessus qu'une fois que nous aurons eu un drame, et il ne va pas tarder. Il est impossible, dans cette situation, qu'il n'y ait pas un accident assez rapidement. Je tenais à vous alerter ; notre responsabilité à tous est engagée.

M. le MAIRE.- Je suis allé visiter cette crèche, il y a quelques semaines ou quelques mois, dans ce nouvel immeuble. Je trouve d'ailleurs que c'était un excellent dossier où la ténacité cumulée de Dominique TIAN, de Laure-Agnès CARADEC et de moi-même a contraint le promoteur à respecter les engagements de construction d'une crèche qu'il avait pris, alors qu'il a essayé de s'échapper. Résultat : l'immeuble est plutôt beau, il marche bien, et la crèche fonctionne particulièrement bien.

J'ai été alerté par la Présidente du CIQ de la Pointe Rouge, Madame Josette CHANOU, sur les difficultés de stationnement. Je pense qu'il faut effectivement prendre des mesures. Je ne sais pas lesquelles sur le plan technique : faut-il installer des potelets pour empêcher les gens de se garer et laisser l'espace libre, avec le respect de la réglementation des pompiers ? Je pense qu'il faut demander aux services de la Métropole, dont c'est la compétence, de s'enquérir du problème et de nous proposer, dans les meilleurs délais possibles, un projet. Si Monsieur TALAZAC et Madame TÉGLIA, Directrice des services techniques, veulent bien s'en occuper très rapidement, je pense que ce sera faire œuvre utile, sous réserve de ce que Madame la Conseillère départementale voudrait rajouter sur ce sujet.

Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-30145/003 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30171/004 DM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGEE - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de Marseille Capitale Européenne du Sport 2017 - Approbation de conventions – 1^{ère} répartition

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, dans le cadre de Marseille Capitale européenne du Sport, certains projets phares ont été retenus. Dans ce rapport, il est question d'attribuer une subvention à l'YCPR pour l'organisation d'un championnat d'Europe comportant pas moins de trois séries olympiques. Rappelons que l'YCPR avait envoyé deux jeunes Marseillais pour les Jeux de Rio. Je vous demande de l'encourager et de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur DI GIOVANNI. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-30171/004 DM est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17-30177/005 DEEU

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Approbation d'une nouvelle Charte de végétalisation de l'espace public marseillais et de ses annexes.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

M. FRANCESCHETTI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville de Marseille a initié une politique ambitieuse et volontariste en faveur du retour de la nature en ville, avec notamment l'approbation, en 2015, de la Charte de végétalisation de l'espace public. Elle permet donc à chaque habitant d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public, intitulé « Visa Vert », afin d'embellir les rues par une végétalisation.

La commission se compose évidemment des services des Espaces verts, de l'espace public, mais aussi des pompiers et des associations d'handicapés. Aujourd'hui, ils ont proposé une nouvelle version de cette charte pour clarifier les consignes et faciliter les démarches de nos habitants.

Si j'ai quelques instants, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que ce « Visa Vert » séduit bon nombre de nos habitants. Nous avons une dizaine de demandes qui sont déjà approuvées et actives. Il s'agit de particuliers, de commerces, d'associations dans le 8^{ème} et dans le 6^{ème}, et une dizaine de demandes est en cours. Récemment, lorsque j'ai visité le CIQ de Jules Moulet, dans le 6^{ème}, nous avons pu également avoir les dernières demandes, qui sont à l'étude, de la Bonne Epicerie, boulevard Notre-Dame, qui souhaite mettre des bacs de plantes aromatiques en libre-service pour les passants, le restaurant Les Bons Garçons, au boulevard Vauban, et la quincaillerie Grignan.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FRANCESCHETTI. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- On parle de retour à la nature, je rappelle que, dans une précédente délibération, j'avais pu regretter que cette Charte de végétalisation ait simplement été copiée-collée par Madame CORDIER sur celle de Monsieur JUPPÉ. Nous avons, dans un premier temps, la Charte de végétalisation de Bordeaux, à Marseille.

Avant la création de ces chartes de végétalisation, de nombreuses associations sur Marseille ont, d'une manière spontanée et sans forcément demander l'autorisation d'occuper l'espace public, obtenu des résultats que nous avons tous pu admirer, encourager, etc. Il aurait fallu inviter ces personnes autour de la table à rédiger, avec l'exécutif, cette Charte de végétalisation marseillaise, avec des Marseillais.

Une petite parenthèse : on parle de retour à la nature, je veux bien, mais la nature, là où elle est actuellement, il faudrait aussi penser à ne pas la perdre. Je vais vous parler du crassier de Legré-Mante sur lequel il y a un projet de 6 villas, voulu par un promoteur, mais accordé par la Mairie de secteur et par la Mairie centrale.

Cet espace n'a pas vocation à être un espace construit. Même si les exceptions à la loi littorale permettent de construire sur cette dent creuse, aujourd'hui cela ne se justifie pas. Cela n'a pas de sens. Si l'on veut que La Madrague reste un village, et si l'on veut qu'il garde son attrait, son patrimoine paysager et son attrait touristique, il ne faut pas le relier par une bande continue de constructions aux autres constructions qui précèdent sur cet axe qui mène au Parc national des Calanques.

Dans le même temps, j'en profite pour signaler que cette zone-là aurait dû être dans la zone d'adhésion au parc, et qu'elle est classée en zone urbaine au même titre qu'un secteur de centre-ville, pas avec les mêmes zonages, mais au même titre que tout espace construit dans la ville. Pourtant, je trouve que le caractère sauvage de ce secteur ne méritait pas autant de libéralités dans les règlements de PLU.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MENCHON. Je vais donner la parole à Madame CARADEC sur Legré-Mante. Sur la Charte de végétalisation, j'avais entendu les critiques à l'époque. Depuis, j'ai noté qu'elle fonctionne bien, à la satisfaction de tous, que ceux qui s'étaient lancés auparavant ont pu s'inscrire dans ce dispositif sans difficulté. Les choses se passent parfaitement bien. Sur Legré-Mante, je ne vais pas reprendre l'ensemble de notre argumentation. Mais, sur le cas précis des 6 villas, peut-être que Madame CARADEC peut nous donner des précisions.

Mme CARADEC.- Nous avons tous parlé longuement de cette affaire. Vous connaissez aussi bien la position du Maire de secteur que la mienne. Nous sommes sur un terrain pollué qui mérite une dépollution. Trois permis ont été délivrés. L'un d'entre eux est mis en oeuvre pour les 6 villas qui, je pense, sont tout à fait acceptables au regard de l'urbanisation que connaît ce secteur-là, et ne vont pas entraîner de chamboulement. L'objectif est d'arriver à un projet acceptable, en lien bien entendu avec le Parc national. Vous dites que cela ne devait pas être constructible, mais tout cela est regardé très attentivement par les services de l'Etat qui ont approuvé le classement du Parc, le périmètre de la zone d'adhésion et aussi le PLU en vigueur à l'époque. Aujourd'hui, ce permis est purgé, et le pétitionnaire le met en oeuvre pour ce qui est de la dépollution. Tout cela relève des services préfectoraux qui contrôlent tout cela.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Sur Legré-Mante, d'abord, je pense quand même que, au-delà du fait que ce terrain est pollué, nous sommes aussi confrontés à un crassier, c'est-à-dire un amas de détritiques qui, lorsqu'il y a de grosses pluies, se déverse tranquillement dans la mer et sur le peu de plage qu'il y a. C'est très dangereux, on le sait. Il y a des couches de pollution nombreuses et variées. Je pense qu'il est nécessaire et utile de le voir différemment que simplement sur 6 villas, « les maisons de pêcheurs », comme on dit. Il me semble que la santé de nos concitoyens est en jeu. Même si l'on arrive à dépolluer une certaine partie, la pollution, lorsqu'elle est enterrée, remonte à la surface. Même après la dépollution, lorsque ces villas seront construites, les gens qui vont y habiter risquent de retrouver encore de la pollution. On le voit tout autour, malheureusement : des terrains qui sont pollués le restent indéfiniment. Il est très difficile de les dépolluer, et cela coûte énormément cher.

Je me pose la question : pourquoi construire ces 6 villas sur un terrain qui va coûter énormément cher à la dépollution au promoteur, alors qu'il a déjà des grandes difficultés en face sur le terrain principal pour faire quelque chose ? Depuis le temps, ses permis de construire sont mis en péril, et donc, il est obligé de les refaire. Et là, comme par hasard, il a été fait, à un moment donné, sur un PLU, une proposition d'un permis de

construire qui a été refusé et qui, après, lorsque l'on a modifié le PLU, a pu être accepté. Je crois que beaucoup de choses restent indéfinies et mettent des zones d'ombre.

Je me demande s'il est vraiment utile que l'on arrive à forcer ces villas pour simplement avoir une dépollution, alors qu'il faudrait qu'elle soit faite depuis très longtemps, sans attendre un promoteur x qui a besoin de ces villas pour construire et pour faire encore du fric sur le dos de personnes qui risquent d'avoir plus tard des problèmes. Je prends l'exemple de l'amiante qui fait des dégâts considérables. Nous sommes là dans ce phénomène, avec des particules, avec tout ce qui concerne la santé de nos concitoyens, de tous ceux qui passent et de ceux qui vont y habiter aussi.

M. le MAIRE.- Madame PALLOIX, quelques remarques. D'abord, j'apprécie beaucoup que vous soyez là pour débattre de ce sujet plutôt que ceux qui racontent des choses dans la presse et qui ne viennent pas débattre au Conseil d'arrondissements, en disant d'ailleurs des choses totalement incompréhensibles, au point que l'article était illisible. Mais, je trouve que votre position manque un peu de cohérence. Ce n'est pas nous qui avons autorisé cette installation extrêmement polluante à cet endroit-là. Ce n'est pas nous qui avons lutté pour empêcher la fermeture de cette installation polluante à cet endroit-là.

Mme PALLOIX.- Ce n'est pas Legré-Mante qui a pollué.

M. le MAIRE.- Ah ! Bon ? Ce n'est pas Legré-Mante qui a pollué ? Ce n'est pas l'usine d'acide tartrique qui a pollué les sols ?

Mme PALLOIX.- Non, non !

M. le MAIRE.- D'accord, Madame PALLOIX. L'ensemble du littoral sud est pollué, compte tenu des dépôts qu'il y a eu antérieurement, mais ce site-là est particulièrement pollué à cause de l'exploitation de l'usine d'acide tartrique. C'est tellement vrai que je vais vous donner deux chiffres : la dépollution de l'ensemble du littoral sud, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et maîtrise d'oeuvre de l'ADEME, est chiffrée à 3 M€ ; la dépollution du site Legré-Mante a été chiffré, non pas par les services de la Ville, mais par les services de la DREAL, à 13,5 M€. Donc, c'est bien parce que, à cet endroit-là, il y a une pollution particulière qui est due à l'exploitation de l'usine d'acide tartrique.

Par ailleurs, on me dit qu'il faut dépolluer ; je suis bien d'accord. C'est la raison essentielle qui me fait être en faveur de la construction parce que, s'il n'y a pas de construction, il n'y aura pas de dépollution. Et ceux qui luttent contre la construction prennent le risque de mettre en danger les populations. On me dit : « oui, mais il faut que le propriétaire dépollue de toute façon ». C'est vrai, mais je fais deux remarques : d'abord, c'est à l'Etat de le contraindre, pas à nous. Donc, ceux qui parlent dans les journaux n'ont qu'à téléphoner à Ségolène ROYAL s'ils ont à la ligne directe, comme cela ils obtiendront que l'Etat prenne enfin ses responsabilités. D'autre part, les opérations de dépollution sont très différentes selon que vous faites de l'habitation, il faut des dépollutions très profondes, d'où le chiffrage à 13,5 M€, ou si vous faites une friche industrielle ou des entrepôts. Auquel cas cela se chiffrerait probablement à moins de 1 M€.

C'est la raison pour laquelle Laure-Agnès CARADEC, le Maire de Marseille et moi restons favorable au principe d'une construction sur le site Legré-Mante, même si nous considérons qu'elle doit être très largement revue à la baisse, dans le cadre d'un projet totalement re-calibré qui avait d'ailleurs fait l'objet de discussions, sans aller s'épancher dans la presse, entre le précédent Préfet de Région, Madame CARADEC et moi-même.

Voilà quelle est notre position. C'est la seule manière d'arriver à une dépollution en profondeur que d'envisager une construction, même si, bien évidemment, elle devra être regardée à la loupe.

Pour ce qui est de crier « oui, le chantier, ça ne va pas, les gens travaillent sans masque, ils mangent là, alors qu'il faut manger dans des espaces confinés », que sais-je ? Tout ce que j'ai lu comme inepties, ce matin. Plutôt que de s'adresser au Maire de Marseille ou à la Mairie de secteur, il faut s'adresser à l'Inspection du travail, à la DREAL, à la Préfecture, c'est-à-dire à ceux dont c'est la responsabilité, et qui trop souvent la fuient, à la différence de nous.

(Applaudissements)

M. MENCHON.- Je regrette que nous digressions ainsi. Je parlais du permis des 6 villas et il s'agit bien d'un crassier toxique. Je suis surpris d'entendre que l'usine Legré-Mante n'a pas pollué. Toutes les usines du secteur ont pollué. Et c'est bien de notre responsabilité de faire en sorte que cette zone-là ne soit pas urbanisée à outrance. Je vous suivrais éventuellement sur un zonage qui permette, sur une partie de ces parcelles, de construire, de manière mesurée, un habitat pas trop dense. Je ne vous suivrais pas si vous considérez que ce crassier doit être construit. Il doit être évacué parce que, sous ce crassier, il y a la plage, et mettre un tas d'ordures sur la plage n'autorise pas à y poser des villas.

Je termine en disant que, dans cet article auquel vous faites allusion, il y a aussi des citoyens, des associations qui nous alertent ce sont des lanceurs d'alerte, leur parole mérite d'être entendue. Je pense qu'il serait déraisonnable d'écarter leurs préoccupations d'un revers de la main, comme vous venez de le faire.

M. le MAIRE.- Je n'ai pas du tout écarté d'un revers demain, j'ai dit exactement l'inverse. J'ai reçu cette association plusieurs fois, et je leur ai toujours dit la même chose. Vous me dites qu'il faut une étude d'impact, que celle de la DREAL est bidon, allez le dire à la DREAL plutôt que de vous allier avec Madame LEVY-MOZZICONACCI, qui est très bien placée pour aller demander des choses au Préfet ou au Ministère de l'Environnement. Puisqu'il faut dire clairement les choses, je les dis clairement. Pour le reste, nos positions ne sont pas si éloignées que cela.

(Applaudissements)

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 17-30177/005 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17-30196/006 SPU

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Avis favorable pour l'arrêt du projet et la poursuite des procédures permettant la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Marseille.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne la procédure portée par la Métropole pour permettre la création de l'AVAP de Marseille.

Fin 2014, le Conseil de Communauté MPM, faisant suite à la demande faite par le Conseil municipal, a prescrit la révision des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager, en vue de leur transformation en AVAP sur la commune de Marseille. Il a défini les modalités de concertation et constitué la Commission locale.

Dans ce cadre, la Ville et la Métropole ont élaboré conjointement un projet permettant la création de l'AVAP de Marseille. La Commission locale a arrêté ce projet en décembre 2016. Projet qui sera soumis à l'enquête publique.

Concernant la concertation avec la population et les associations, elle a débuté en décembre 2015, et se terminera début février 2017, selon différentes modalités dont vous trouverez le détail dans le rapport.

Afin de mettre en oeuvre ce projet, il est, par ailleurs, proposé de mettre en compatibilité le PLU sur le périmètre de l'AVAP. Dans le 4^{ème} secteur, les quartiers qui sont inclus, en tout ou partie, se situent dans le 6^{ème} arrondissement : Préfecture, Castellane, Lodi, Notre-Dame du Mont, Vauban et Palais de Justice.

Aujourd'hui, le Conseil municipal demande à la Métropole de délibérer pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet d'AVAP, afin que la procédure d'élaboration puisse se poursuivre avec la mise en compatibilité du PLU et la création de l'AVAP début 2018.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur DJIANE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 17-30196/006 SPU est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Monsieur MENCHON)

RAPPORT N° 17-30198 DGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DES GRANDS PROJETS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Projet de centre commercial « Le Prado » - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements - Approbation de la convention d'offre de concours conclue entre la société Massalia Shopping Mall SCI, la Métropole Aix-Marseille Provence et la Ville de Marseille, en vue du réaménagement des abords du Centre Commercial du Prado à Marseille.

Rapporteur : M. TALAZAC

M. TALAZAC.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne une zone importante de notre secteur puisqu'il s'agit du carrefour Michelet-Grassi-Negresko.

Ces travaux sont nécessités par l'arrivée d'un centre commercial important, qui a été décidé lors des travaux sur les abords du Stade Vélodrome, le centre commercial Prado, situé sur les allées Grassi. Ces travaux vont s'accompagner d'un flux de voitures puisqu'il y aura un parking de la zone commerciale, dont l'accès se fera sur Grassi. Il faut évidemment penser, dès à présent, à modifier la voirie et la trame circulaire du secteur.

Les services de la Métropole nous ont présenté un travail important qui s'articule tout à fait avec le travail, Monsieur le Maire, que vous aviez demandé pour la rue Negresko. C'est l'engagement que vous aviez pris, lors d'un CIQ de Madame ROCHETTE, ici présente. Ce travail a été fait à votre demande par la Communauté urbaine, et s'articule avec cette trame circulaire, afin de traiter l'ensemble.

Je rappelle simplement que ces travaux sont importants en voirie puisque l'on va traiter tout le parvis, et en circulation, bien qu'ils apporteront peu de gêne et peu de modifications par rapport à ce qui se fait actuellement. Ce n'est pas le jour pour rentrer finement dans le détail.

Ces travaux sont finalement dus à la présence d'un centre commercial. Il serait anormal qu'ils soient payés par le contribuable. Donc, comme nous le faisons systématiquement, avec une très grande vigilance, le Maire de Marseille et Yves MORAINÉ ont exigé que, parallèlement à l'attribution de l'autorisation de ce centre commercial, celui-ci paie la totalité des travaux qu'il entraînerait par son fonctionnement.

Il s'agit donc de l'approbation d'une convention d'une offre de concours tripartite entre la Ville de Marseille, la Métropole et le centre commercial. C'est cette convention que nous vous demandons d'approuver par le présent rapport.

M. le MAIRE.- Je précise que ce rapport sera présenté au prochain Bureau de la Métropole du 7 février. Par ailleurs, j'ai demandé à Monsieur TALAZAC je voudrais que cela soit fait dans les semaines qui viennent que le dossier soit présenté dans le détail au CIQ Michelet-Saint-Giniez, présidé par Madame Yvette ROCHETTE. Par ailleurs, les obligations du promoteur du centre commercial vont au-delà du simple réaménagement puisque cela permettra également d'avoir un embellissement, notamment avec l'utilisation de matériaux nobles. C'est plutôt une bonne chose.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, je voterai contre ce rapport parce que je me suis toujours exprimée contre le centre commercial, pour une bonne et simple raison : je suis très attachée aux petits commerçants de proximité et, malheureusement, à Saint-Giniez, on trouve maintenant beaucoup plus de commerces fermés, et dans d'autres quartiers aussi.

Le fait de vouloir absolument demander au privé de faire les travaux dans Marseille m'insupporte aussi parce que je trouve que l'on est en train de vendre Marseille au privé. Ce n'est pas parce que, à un moment donné, on arrive comme cela à ne pas piocher dans la cassette des contribuables que l'on arrivera à avoir Marseille tel que les Marseillaises et les Marseillais le veulent.

Vous avez voulu, la plupart en tous les cas, ce centre commercial que nous avons combattu pour plusieurs raisons, pas seulement parce que c'était un centre commercial. Mais, rappelez-vous, Monsieur le Maire, que l'on avait dit qu'il se construisait en zone inondable. Maintenant, nous allons avoir certainement et je le souhaite de tout cœur un PPRI, et nous saurons exactement où se trouvent les zones inondables. Ce qui n'est pas évident d'ailleurs avec l'enquête publique puisque l'on a été obligé de revenir dessus à plusieurs occasions. Nous nous sommes exprimés aussi sur l'enquête publique.

Pour moi, continuer à vouloir absolument que le privé construise et fasse des embellissements, je crois que cela fait travailler le privé, c'est tant mieux, mais n'oublions pas que Marseille appartient aux Marseillaises et aux Marseillais et qu'ils ont leur mot à dire aussi.

M. MENCHON.- Je vois que, quand il s'agit d'un centre commercial, on sait anticiper sur la voirie ; pas comme pour la traverse Parangon, tout à l'heure.

Je voterai contre cette délibération, non pas parce que le privé va nous apporter une manne d'argent, encore que, sur beaucoup de projets à Marseille, lorsque l'on a trouvé des DSP, des PPP ou des tunnels gratuits, on s'est aperçu que, par la suite, nous avons quand même fait des dépenses avec de l'argent public pour voir cette réalisation s'achever dans de bonnes conditions. Je voterai contre parce qu'il y a trop de centres

commerciaux à Marseille, parce que l'intérêt commercial est que les gens puissent par facilité venir décharger et charger leur voiture dans le centre commercial, et ensuite parce que tout ceci ne va pas nous rendre plus riches, nous, Marseillais, sauf exception, et je ne vois pas où nous allons bientôt trouver des clients de ces trop nombreux centres commerciaux. Il y a aujourd'hui un désintéressement international pour ces grands centres, et nous, nous sommes encore sur cette idée folle de vouloir en faire toujours plus pour attirer plus de monde. Il y a un moment où la limite est atteinte ; elle l'est depuis longtemps, et il serait temps d'arrêter ces bêtises.

M. CATANEO.- Je vais vous dire tout d'abord qu'il est rare c'est à noter que le Front national soit en partie d'accord avec les propos tenus à l'instant par l'extrême-gauche.

M. le MAIRE.- Je le note. Je ne trouve pas que ce soit si rare parce que, quand on lit le programme économique de Madame LE PEN et celui de Monsieur MÉLENCHON, on a l'impression qu'il est passé à la photocopieuse.

M. CATANEO.- Nous avons un programme souverainiste, patriotique et antimondialiste. Ce n'est pas le même programme. Fermons la parenthèse, si vous le voulez bien.

Je profite de ce rapport pour signaler que Marseille compte déjà une profusion de centres commerciaux...

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons laisser parler Monsieur CATANEO parce qu'il serait dommage de nous priver de son organe. Par contre, s'il voulait juste baisser le micro pour que l'on puisse entendre ses paroles sereinement, ce serait parfait.

M. CATANEO.- Marseille compte déjà une profusion de centres commerciaux, et l'avènement d'un centre commercial au Prado aura des conséquences et des répercussions négatives indéniables sur le commerce de proximité en centre-ville, qui s'ajouteront encore aux difficultés que nous connaissons.

Par ailleurs, ce rapport démontre une incohérence certaine dans la gestion du projet global. Il n'y a aucune anticipation. Ce sont des actions isolées, au cas par cas, illustrées ici par des problèmes imprévus, traités tardivement concernant l'accès au site et le réaménagement de ses abords, au détriment des automobilistes et des riverains excédés par tous ces travaux qui durent depuis des années.

D'autre part, je note aujourd'hui, dans La Provence, que Monsieur le Maire du 9-10 n'est pas à l'unisson sur ce dossier loin de là avec le Conseil municipal.

Pour toutes ces raisons évoquées, le groupe Front national votera contre ce rapport.

Je précise que je fais moi-même ce document puisque vous aimez souvent taquiner le Front national : Bac + 5 à Assas, je sais quand même faire un papier.

M. le MAIRE.- Félicitations, Monsieur CATANEO ! A la fois pour votre DEA ou doctorat à Assas, pour vos qualités de chanteur, de tribun, d'écrivain, l'ensemble de vos qualités n'échappent à aucun membre de ce Conseil d'arrondissements.

Pour en revenir au centre commercial du Prado, ce n'est pas un hasard si les positions de la gauche et du Front national se rejoignent. Vous me permettrez de considérer c'est un avis et pas un jugement de valeur qu'elles sont archaïques. Vous dites, les uns et les autres, que cela va nuire aux petits commerces, mais vous ignorez certainement qu'un certain nombre de commerçants indépendants, ne dépendant d'une grande enseigne, vont s'installer au centre commercial du Prado. C'est bien à des petits

commerçants ou à des commerçants individuels que ce centre commercial va également profiter.

J'entends qu'il y a des commerces fermés à Saint-Giniez. Moi, j'y vois des nouveaux commerces qui ouvrent et qui ont un succès phénoménal : le petit fromager, le chocolatier aixois, la cave qui fonctionne très bien, et d'autres encore. Et les commerçants individuels du quartier que je rencontre sont au contraire très heureux parce qu'ils pensent que ce centre commercial va permettre de drainer du monde dont ils profiteront également.

Par ailleurs, vous oubliez que, dans l'état actuel de la situation de l'emploi en France, on ne peut pas se priver des 600 emplois que va créer le centre commercial du Prado. Et je dois dire, pour ce qui me concerne cela a été arbitré par le Maire lui-même, que je regrette beaucoup que le Village de marques qui devait être créé à Marseille l'ait été à Miramas où l'on va créer 600 emplois, alors que nous en aurions eu bien besoin à Marseille également.

Quant à l'antienne de Madame PALLOIX « le privé, le privé », nous, nous considérons que, dans cette ville et dans ce pays, il faut que les entrepreneurs privés créent des emplois parce que l'on ne peut pas tous être fonctionnaires dans la vie et que, pour qu'il y ait des fonctionnaires, il faut qu'il y ait des privés qui contribuent pour les payer. En conséquence, le développement de l'emploi privé est une absolue nécessité pour cette ville et ce pays.

Vous dites que cela ne rapportera rien à Marseille, c'est faux. Cela va rapporter beaucoup à Marseille grâce aux taxes qui vont être payées par l'opérateur du centre commercial, le propriétaire des murs, ceux qui vont y ouvrir des commerces. Et, là aussi, nous avons bien besoin à Marseille d'industriels, d'entrepreneurs qui contribuent pour que les impôts pèsent un peu moins durement sur les ménages marseillais.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous avons été très favorables à ce projet. Nous continuons à le soutenir. Il sort en temps et en heure. Et ce n'est pas un hasard si la seule opposition juridique provenait d'une association de commerçants basée à Marignane parce que la réalité est qu'il fallait créer des centres commerciaux à Marseille pour éviter l'évasion commerciale des Marseillais vers Aubagne ou Plan-de-Campagne, évaluée à 1 milliard d'euros. Je préfère que les Marseillais dépensent sur Marseille, que cela fasse des ressources et de l'emploi sur Marseille. C'est le patriotisme local, Monsieur CATANEO, pour reprendre un terme qui vous va bien, et que je préfère au patriotisme « anti-immigrés » que vous avez développé tout à l'heure.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 17-30198/008 DGP est adopté à la majorité.

(Contre : le groupe Front national, Madame PALLOIX et Monsieur MENCHON)

RAPPORT N° 17-30203/009

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE – DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE Approbation de la dénomination des voies.

Rapporteur : M. TALAZAC

M. TALAZAC.- Lors de la dernière commission des noms de rue, présidée par notre collègue Jean-Luc RICCA, deux noms de rue ont concerné nos arrondissements :

Le premier concerne une régularisation de l'esplanade Jean-Claude Béton, que nous avons inaugurée aux côtés du Maire de Marseille, il y a quelque temps.

Le deuxième concerne un grand personnage marseillais, Hugues-Paul Tatilon. Monsieur le Maire, parfois, vous rappelez ma longévité politique : j'ai bien connu Monsieur Hugues-Paul Tatilon.

M. le MAIRE.- Sauf erreur de ma part, il est décédé l'année où vous êtes entré au Conseil municipal.

M. TALAZAC.- Tout à fait, Monsieur le Maire. C'est un vieux gaulliste, un héros de la Résistance, qui a été torturé rue Paradis, qui est passé par Buchenwald, Dachau, qui a été libéré par l'armée américaine la veille de son exécution, et qui a continué son engagement politique au quotidien au service de ses concitoyens. Il était normal que notre ville lui rende hommage.

M. le MAIRE.- Tout à fait. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'histoire de Monsieur Tatilon que je ne connaissais pas. J'ai noté qu'il est décédé alors même qu'il était encore député européen, de la première élection au Parlement européen de 1979. Je ne suis pas étonné que, dès lors que la commission des noms de rue est présidée par Monsieur RICCA, que vous y participez, Monsieur TALAZAC, aux côtés d'autres de nos collègues comme André MALRAIT, qu'un grand résistant, gaulliste de surcroît, soit honoré. Cela n'étonnera personne ici. Madame PREZIOSI aussi ? Je ne le savais pas.

J'en profite pour remercier Monsieur RICCA et l'ensemble des membres de la commission des noms de rue pour le travail qui y est fait, et pour l'attention qui est portée à nos demandes et la célérité avec laquelle elles sont traitées.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 17-30203/009 DGUP est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17-30210/010 DAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L' HABITAT - Nouvelle Politique Municipale en faveur de l'Habitat et du Logement - Adoption des orientations et actions à engager.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Mme HOCHFELDER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est un très beau rapport qui concerne la nouvelle politique municipale en faveur de l'habitat et du logement, et l'adoption des orientations et actions engagées.

La Ville de Marseille a mis en place, en 2006, un engagement municipal pour le logement dont l'objectif était de faciliter le parcours résidentiel des Marseillais.

J'aimerais faire un aparté en faisant le bilan de cette belle réussite :

- Une production neuve moyenne de 4 200 logements par an entre 2006 et 2014, qui s'est intensifiée à 4 700 en moyenne entre 2008 et 2014, et a atteint 5 270 logements en 2014.

- Plus de 5 350 chèques « Premier logement » ont été délivrés à ce jour.

- La production annuelle du logement social est de 1 747 logements entre 2006 et 2015.

Après évaluation des actions réalisées, il nous est proposé de faire évoluer cet engagement en complément de la politique Habitat portée par la Métropole, sachant que les enjeux portent sur le renouvellement urbain dans toutes ses composantes, en accord avec le projet d'aménagement et de développement durable du PLU.

Il s'agit de réaffirmer un objectif ambitieux de production de 5 000 logements par an pour les 5 ans à venir, et de mettre en place les dix actions suivantes :

- Soutenir la primo-accession dans le neuf.

- Soutenir la primo-accession dans le parc ancien du Grand Centre-Ville, avec la mise en place de nouveaux chèques « Premier logement ».

- Soutenir la production des logements sociaux en reconstitution de ceux qui ont été démolis.

- Contribuer à la transformation du parc privé dégradé, en soutenant la production d'une offre commerciale en acquisition/amélioration sur l'ensemble du territoire communal.

- Permettre la réalisation des opérations d'accession/amélioration les plus difficiles à équilibrer.

- Soutenir les opérations innovantes d'habitat aidé.

- Favoriser la production de logements locatifs PLS dans les territoires où le taux de logements sociaux excède 25 %, situés en zone de bonne desserte et en renouvellement urbain.

- Favoriser la réhabilitation et la restructuration des logements des résidences HLM dans le cadre des projets de rénovation urbaine conventionnés avec l'ANRU.

- Amplifier la requalification du parc privé ancien dégradé prioritairement dans le centre-ville, mais aussi dans le territoire d'Euroméditerranée 2 et à Saint-Marcel.

- Intervenir sur les copropriétés dégradées construites après 1950, dans le cadre d'un plan d'actions modulé et partenarial.

Il vous est proposé d'adopter les orientations de la nouvelle politique municipale en faveur de l'habitat et du logement, dans le respect des enveloppes budgétaires annuelles estimées à 14,3 M€.

M. CATANEO.- Je voudrais faire un retour à ce qui a été dit tout à l'heure : avoir fait de la musique dans sa carrière, un vrai emploi, cela n'a rien de choquant. En revanche, c'est toujours mieux que les emplois fictifs de Pénélope FILLON.

M. le MAIRE.- Vous devriez lancer un « Marinethon », pour permettre à Marine LE PEN de rembourser les 300 000 € qu'elle doit aux contribuables européens parce que,

elle, elle a déjà été jugée pour emplois fictifs, à la différence de Monsieur FILLON. Et vous devriez apprendre, en plus de la musique, un peu de droit et notamment la présomption d'innocence.

M. CATANEO.- En matière de logement social, je souhaiterais appeler le Conseil d'arrondissement et, au-delà, le Conseil municipal lundi prochain, à plus de prudence. En effet, bien que cela déplaît, sans nul doute, à certains, la crise du logement est en grande partie due à l'explosion de l'immigration légale et illégale. L'accession au parc est de plus en plus difficile pour nos citoyens de souche, ceux qui ne sont pas Français de papier. Et pire ! On assiste de plus en plus souvent à une préférence étrangère dans l'attribution desdits logements.

Par ailleurs, ceux qui profèrent de belles paroles, les formules creuses comme le « vivre ensemble », « la générosité » se rendent-ils bien compte qu'ils attisent au contraire les tensions de voisinage, l'insécurité et la violence, et mettent, à terme, notre identité nationale et notre civilisation en danger ? A moins que ce soit le but ?

Nous voterons donc contre le rapport.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, c'est proprement désastreux.

Avant de parler de ce rapport, je viens de recevoir un message de Madame LEVY-MOZZICONACCI me disant qu'elle vient de perdre sa tante et qu'elle était obligée de partir à Toulon. Elle s'excuse donc auprès des conseillers et du Maire de secteur.

M. le MAIRE.- Nous lui transmettrons nos condoléances.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, je n'ai pas l'habitude d'envoyer des fleurs, donc vous allez peut-être être sensible à ce que je vais dire. Je trouve que c'est un rapport à marquer et à conserver parce que le constat que fait ce rapport est juste. Il est même très juste et va même très loin. Je trouve que c'est, pour une fois, quelque chose de réel. Et, malheureusement, quelque chose que vivent les Marseillaises et les Marseillais.

Après, il y a le domaine des propositions. Je trouve qu'elles sont à fouiller, à travailler ensemble. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que, tout en votant pour, je vous demanderais s'il serait possible, pour le secteur au moins parce que je ne peux pas intervenir sur Marseille, d'avoir une commission de suivi de ces propositions.

J'estime que les habitants de notre secteur peuvent très bien avoir cette délibération en main, qui montre la lucidité que nous avons sur l'état de certaines habitations, sur le manque et les objectifs que l'on se donne. Ces objectifs peuvent être différents d'un secteur à l'autre, mais aussi d'un quartier à l'autre. Il me semble qu'il serait intéressant que l'on puisse associer les comités d'intérêt de quartier, les associations et bien entendu les élus de tous bords pour pouvoir travailler ensemble.

Je compare ce rapport au rapport que nous n'avons pas, malheureusement, mais qui est aussi super intéressant : le rapport 20 du Conseil municipal sur l'emploi.

Avec ces deux rapports, si vraiment on joue le jeu ce que je souhaite, nous pouvons arriver à avoir des résultats assez rapidement, qui pourraient donner espoir aux Marseillaises et aux Marseillais, surtout aux jeunes qui voudraient rester dans leur ville, dans leur quartier. Malheureusement, beaucoup sont déjà partis parce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'habitation, y compris de l'emploi. Ce sont les deux articulations, et je crois que l'on peut très bien associer ces deux rapports.

M. MENCHON.- Je veux insister sur deux points qui me semblent intéressants dans ce rapport, pour lequel je donnerai un avis positif : la baisse du loyer du prix au mètre carré dans l'habitat ancien, et la rénovation des copropriétés dégradées.

Si l'habitat ancien a vu son prix au mètre carré baisser, c'est par une sorte de concurrence avec les constructions nouvelles. Cette concurrence se fait notamment en termes qualitatifs puisque les constructions nouvelles respectent la norme RT 2012, et donc sont plus faciles à chauffer, sont mieux insonorisées, etc. En revanche, elles ne sont pas abordables à toutes et tous.

Un propriétaire bailleur n'est pas forcément quelqu'un de très riche, une grosse société, une SCI puissante. C'est aussi quelquefois un retraité qui assure un complément de revenus avec un logement devenu trop grand au décès de l'un des proches. C'est aussi des couples qui ont déménagé, mais n'ont pas pu vendre et ont préféré mettre en location, sinon ils devaient le vendre beaucoup moins cher que ce qu'ils l'avaient payé, etc.

On se retrouve donc avec un habitat ancien qui héberge des gens qui pourraient prétendre au logement social, c'est-à-dire des gens qui ont peu de revenus. Aujourd'hui, il y a une véritable précarité énergétique. Ces gens-là, non seulement se rabattent vers les seuls logements pas chers de la ville, c'est-à-dire les vieux logements, mais, en plus, ils vont se ruiner en chauffage. Il est vraiment important de permettre la rénovation de ces logements anciens, d'aider au mieux les propriétaires bailleurs qui quelquefois sont perdus face à la complexité des démarches. Il n'existe pas à Marseille, par exemple, une plateforme il serait intéressant de la mettre en place suffisamment ergonomique et fonctionnelle qui s'adresse à toutes et tous. Il y a des gens qui sont en capacité de comprendre les rouages des demandes de subvention, et d'autres qui sont complètement perdus. Ils ont quelquefois affaire à un, deux ou trois interlocuteurs. Il serait vraiment bien de mettre en place quelque chose de très simple où une personne qui est dans cette difficulté de vouloir rénover son logement n'ait qu'un seul interlocuteur qui s'occupe de tout.

Quant aux copropriétés dégradées, par exemple La Cravache près de notre secteur, on ne pourra pas nier que ces résidences privées jouent aujourd'hui un rôle d'habitat social.

M. le MAIRE. - Merci pour vos interventions. Je ne veux pas m'attarder sur ce rapport, je voudrais simplement me féliciter des chiffres de la construction à Marseille. Mes félicitations vont aux adjoints qui, au fil des 21 années, bientôt 22, depuis l'élection de Jean-Claude GAUDIN, ont géré ces questions, que ce soit pour les droits des sols, le logement ou l'urbanisme, en particulier Danielle SERVANT, Claude VALLETTE, Laure-Agnès CARADEC, Dominique VLASTO, au début du mandat, et d'autres encore. Il n'y a pas de hasard. Cela a été une vraie politique de développement parce que l'on en a impérativement besoin, à la fois pour loger les Marseillais qui s'installent ou issus de la décohabitation, et pour accueillir les autres. Parfois, il a fallu résister à des protestations naturelles et compréhensibles ou/et instrumentalisées d'autres fois. Ce sont eux qui l'ont fait et qui ont permis d'obtenir ces résultats intéressants.

Je me souviens lorsque Danielle SERVANT avait présenté le chèque « Premier logement », combien certains élus tonitrueux de l'opposition, avec la finesse qu'on leur connaît, avait moqué ce dispositif en disant que c'était une ineptie. Cela a permis à un peu plus de 5 000 personnes d'acquiescer leur logement, depuis quelques années. C'est d'ailleurs un résultat copié désormais dans toutes les grandes villes, ce qui prouve que nous avons raison avant l'heure, et que ce n'est pas toujours celui qui crie le plus fort qui a raison, en tout cas sur le long terme.

S'agissant plus particulièrement du logement social, notre échange de la précédente séance n'ayant pas pu être retranscrit, compte tenu du problème technique, je

ne veux pas reprendre l'ensemble de notre position, la mienne et celle de la majorité municipale, d'autant que la mienne avait été filmée et on peut la retrouver sur les réseaux sociaux ou dans le quotidien local qui en avait retranscrit les principaux éléments, le lendemain. Je veux simplement dire que nous essayons d'avoir une position équilibrée entre ceux qui veulent dresser des murs, qui ne comprennent pas ce qu'est Marseille, l'histoire de cette ville, et qui font de l'exclusion un fonds de commerce électoral et, d'un autre côté, les erreurs du passé qui ont été commises, ici et dans d'autres villes d'ailleurs, par la création de grands ensembles déshumanisés qui sont devenus de véritables foyers à multiples problèmes : chômage, délinquance, insécurité, drogue, oisiveté, désocialisation, j'en passe, et des pires. Nous essayons d'avoir une position équilibrée. Et quand je dis que je ne veux pas des problèmes des quartiers nord dans les quartiers sud, c'est de cela dont je veux parler. Et je n'ai pas, fidèle à la position du Maire de Marseille, de position d'exclusion. Marseille est une ville ouverte, une ville port, une ville frontière, elle le restera. L'enjeu n'est pas de dresser des murs qui n'ont jamais arrêté personne, c'est de créer les conditions d'un développement économique qui permettront d'accueillir tous ceux qui veulent vivre avec nous, comme tous les Marseillais.

(Applaudissements)

Mme HOCHFELDER.- Je souligne qu'il existe un organisme qui s'appelle la Maison du Logement, située rue François Moisson, dans le 2^{ème} arrondissement. Si des personnes ne savent pas comment faire, elles peuvent s'adresser à eux. La Métropole subventionne aussi des travaux de rénovation dans l'habitat ancien. Vous pouvez creuser de ce côté-là, et le dire aux personnes intéressées.

M. MENCHON.- Je vous remercie. Mais, en même temps, ils devront aller là, et pour la façade, aller voir la SOLEAM. C'est ce que je voulais dire. Je vous remercie de cette précision. Cela n'enlève rien au fond de la délibération.

Mme CLAUDIUS-PETIT.- Il existe l'Agence locale de l'Energie qui couvre le territoire de la communauté urbaine, dans laquelle j'ai le plaisir de représenter la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Malheureusement, la Ville de Marseille n'y est plus adhérente, mais je pense qu'elle pourrait y revenir. D'autres villes sont adhérentes. Cette agence accompagne un certain nombre de grandes copropriétés pour la rénovation énergétique. Elle fournit tout ce dont vous parlez comme conseils, de manière désintéressée, et peut mettre en relation avec des artisans qui savent faire cette rénovation énergétique. Vous avez affaire à une personne qui pourra vous fournir les conseils.

M. MENCHON.- Tout à fait ! Mais, pas au même endroit.

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport au vote.

Le rapport 17-30210/010 DAH est adopté à la majorité.

(Contre : le groupe Front national)

RAPPORT N° 17-30238/012 DAC

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association Concerto Soave pour l'organisation de concerts au Musée des Beaux-Arts et au Borély, les 18 et 19 mars 2017.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne l'action culturelle que nous menons dans nos musées. Il s'agit d'une convention qui est proposée dans le cadre de « Marseille en baroque », avec l'association Concerto Soave qui fait des concerts gratuits, en l'occurrence dans notre joli Château Borély. Sachant que l'entrée reste payante, mais que le concert est gratuit. Ces concerts ont beaucoup de succès. J'y vais moi-même assez souvent, et je vous recommande d'y aller. Ce sera le samedi 18 mars et le dimanche 19 mars que seront donnés ces concerts gratuits.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 17-30238/012 DAC est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17-30260/013 DTBS

EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Réfection des sols de l'immeuble Tempo Sylvabelle/Maison de la Corse, 69/71 rue Sylvabelle dans le 6^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues élus, Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport émanant de la Délégation générale Architecture et Valorisation des équipements.

En 2015, le Conseil municipal a approuvé la réfection des sols de l'immeuble Tempo Sylvabelle/Maison de la Corse, situé dans le 6^{ème} arrondissement, pour un montant de 180 000 €.

Il est apparu nécessaire de procéder à la réalisation de prestations jusqu'alors imprévisibles. Il vous est proposé d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 60 000 €, portant ainsi le montant de l'opération à 240 000 €.

M. MENCHON.- Sans animosité aucune, je voudrais vous donner des nouvelles d'une association à qui on avait proposé le Tempo Falque. Il s'agissait de la Maison du Vallon qui est en train de monter un très beau projet à la Friche de la Belle-de-Mai. Cette Maison du Vallon, qui s'installe à la Friche de la Belle-de-Mai après que le CCAS l'ait mise dehors pour un projet immobilier, se trouve aujourd'hui en difficulté : elle reconduit le même projet, il n'y a jamais eu d'interruption de leur projet pédagogique et elle se voit opposer un refus de subvention qu'elle a toujours obtenu. Il s'agit d'une somme d'environ 3 400 ou 3 500 €. Ils se sont vu opposer un refus sous le prétexte d'un changement

d'activité. Or, il n'y a pas eu de changement d'activité. Ils ont été obligés de déménager et de se réinstaller ailleurs.

C'est Madame CHANTELOT qui s'en occupe. Je souhaiterais que l'on trouve le moyen de lui glisser à l'oreille qu'il serait sympa d'avoir un regard neuf et bienveillant sur ce dossier, de bien comprendre que cette association a été dans l'obligation de déménager, que même si nous lui avons cherché des locaux qui ne permettraient pas la reconduction du projet, aujourd'hui qu'ils ont des locaux qui leur permettent de reconduire le même projet, il faut donc leur donner les mêmes subventions qu'avant. Il semble que l'on s'acharne sur eux, alors que tout a été fait pour que cette Maison du Vallon à Marseille puisse poursuivre ses activités. J'en appelle à votre sympathique influence sur ce dossier auprès de Madame CHANTELOT.

J'ai aussi une autre solution à vous proposer : cette somme de 3 500 €, finalement, n'est pas grand-chose, nous sommes une cinquantaine ici, on peut aussi organiser une collecte. Je veux bien, en dernier recours cependant.

M. le MAIRE.- Je veux bien alerter Madame CHANTELOT lors du prochain Conseil municipal pour qu'elle m'indique s'il y a une vraie problématique. Auquel cas, je la porterai à votre connaissance. Ou s'il y a un malentendu qui peut être levé.

Mme PALLOIX.- Simplement un complément d'information : la Maison du Vallon avait cette subvention parce qu'elle fait partie de la Maison verte. C'était un acquis par rapport à tout ce que les Maisons vertes peuvent représenter. Cela a été supprimé sans connaître exactement cette raison. Et, c'est l'année où ils en ont le plus besoin qu'on la leur a supprimée. Ils vont se réinstaller, et donc ils auraient besoin de ces 3 500 €.

M. le MAIRE.- C'est bien noté.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 17-30260/013 DTBS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1730265/014 DF

**DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES
DIRECTION DES FINANCES** - Garantie d'emprunt - PROMOLOGIS Hambourg Haïfa
Modification de la délibération n° 16-1017 EFAG du 5 décembre 2016.

Rapporteur : Madame HOCHFELDER

Mme HOCHFELDER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne la garantie d'emprunt PROMOLOGIS Hambourg Haïfa, modification de la délibération du 5 décembre 2016.

Le Conseil municipal du 5 décembre dernier a apporté sa garantie d'emprunt à la société PROMOLOGIS pour la réhabilitation de 109 logements, avenue de Hambourg et avenue d'Haïfa, dans le 8^{ème} arrondissement.

Il nous est proposé une modification du délibéré comme suit : *La validité de la délibération est de 24 mois, à partir de la date du Conseil municipal, au lieu de 24 mois à partir de la date de signature du premier contrat de prêt.* Les autres termes de la délibération restent inchangés. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 1730265/014 DF est adopté à l'unanimité.

(Abstention : le groupe Front national)

RAPPORT N° 17-30282/015 DPE

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloque dans le cadre de la Capitale Européenne du Sport 2017

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Dans le cadre de Marseille Capitale européenne du Sport, la Ville subventionne des événements sportifs, mais aussi des colloques réunissant des médecins, des chercheurs, des techniciens et des sportifs.

Dans notre secteur, deux colloques sont prévus : Europe et Méditerranée, à la Maison du Bâtiment, du 7 au 10 mai, Sport Med, le 28 janvier, à l'hôpital Saint-Joseph, qui portait sur le sport sur ordonnance et la thérapie par le sport.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 17-30282/015 DPE est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17-30313/016 DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - Exonération des redevances d'occupation du Domaine Public et de la taxe locale sur la publicité extérieure - Travaux de requalification de la partie basse de la rue Paradis (entre la Canebière et la Place Estrangin)

Rapporteur : M. GOMEZ

M. GOMEZ.- Monsieur le Maire, mes chers amis, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Paradis, partie basse, il est proposé d'exonérer en 2017 les commerçants de la redevance d'occupation du domaine public lorsque les désagréments et perturbations occasionnées ne permettent pas l'utilisation normale de l'espace public. Sont concernés les commerces situés du 1 au 84 rue Paradis, qui doivent être à jour de leur redevance pour les années antérieures, et ne pas bénéficier de l'échelonnement de leur dette. Vous avez la liste de tous les commerces qui peuvent en bénéficier.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 17-30313/016 DGUP est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- On se félicite du démarrage des travaux de ce tronçon de la rue Paradis, très important pour le centre-ville et le maintien du commerce de proximité auquel chacun est attaché. Cet attachement n'a pas toujours été démontré ; nous, nous avons fait les actions nécessaires.

RAPPORT N° 17-30057/17 DS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS-
DIRECTION DES SPORTS** - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de Marseille Capitale Européenne du Sport 2017 - Approbation de conventions - 3^{ème} répartition .

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Toujours dans le cadre de Marseille Capitale européenne du Sport, la plupart des activités proposées sont issues des acteurs de chaque secteur et des associations qui le composent.

Sur notre secteur, l'aide financière est apportée à nos associations à hauteur de 120 000 € pour l'organisation d'évènements particuliers. Sont notamment concernés : l'Ovale Beach, l'ASPTT, l'association sportive et culturelle ALGERNON, et l'association Point 13, pour les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 17-30057/017 DS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29838/018

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS** - Attribution de subventions aux association sportives - 1^{ère} répartition 2017 - Approbation de conventions - Budget primitif 2017.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Nous sortons du cadre de MP Sport 2017, pour retomber dans le cadre sportif habituel et l'aide aux associations de notre secteur.

Dans cette première répartition 2017, sont concernés : le Club gymnique de Bonneveine dans le 8^{ème} arrondissement, et l'association sportive ASPTT Marseille, qui est un grand club omnisports dont nous avons fêté les 110 ans il n'y a pas longtemps, qui offre une pratique du sport au plus grand nombre d'entre nous et qui, surtout, commencent à atteindre l'élite avec une médaillée olympique cette année.

Je vous remercie de continuer à soutenir le sport dans notre secteur en approuvant ce rapport.

M. le MAIRE.- Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29838 DS est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- L'ordre du jour est épuisé. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. FARHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je tiens absolument à ce que vous notiez sur vos agendas, et que vous communiquiez par rapport à la 9^{ème} édition de Job D'été qui aura lieu, cette année, le mercredi 29 mars. Vous constaterez qu'encore plus d'entreprises et d'organisations professionnelles seront présentes puisque nous aurons des entreprises de la métallurgie, de l'industrie lourde et des transports qui proposeront des offres d'emploi. Nous devrions tourner aux alentours de 3 000 offres d'emploi. L'année dernière, nous avons reçu 1 000 jeunes, et nous avons pu trouver un emploi pour 260 d'entre eux, ce qui est un bon ratio, tel que le disait d'ailleurs le directeur de Pôle Emploi très récemment. Dans les 3 000 offres d'emploi, je ne compte pas les 600 offres d'emploi sur l'opération du centre commercial du Prado puisque 180 viendront des Galeries Lafayette du centre-ville, qui seront délocalisés sur notre secteur, mais les 420 autres offres d'emplois seront traitées sur le secteur en priorité.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. La date du 29 mars, vous pouvez la noter deux fois puisqu'il y a également le Conseil d'arrondissements le soir.

M. MENCHON.- Je vous invite à faire du sport, c'est bon pour la santé. Samedi matin, à 10 h 30, place Joseph Vidal, nous démarrons la marche pour la santé. Comme cela vous pourrez soutenir tous ceux qui souhaitent que les terres de Légré-Mante soient dépolluées. Vous y êtes toutes et tous les bienvenus.

M. le MAIRE.- Nous allons déléguer un ou deux élus dont on ne donnera pas le nom, comme cela on comptera le nombre de présents. Comme vous avez l'habitude d'annoncer 2 000, 3 000, 4 000, alors que vous êtes 30 ou 40, nous pourrions faire la comparaison. Merci pour la façon sympathique que vous avez eue de le présenter.

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, le festival Biennale internationale du Cirque a un succès fou. Je vous recommande d'y aller. Ils jouent à guichet fermé, il faut s'y prendre à l'avance. Ils ont reçu 10 000 personnes à la Friche de la Belle-de-Mai, avec des œuvres d'art incroyables d'artistes du cirque qui sont vraiment à aller voir. Et ici, tout ce week-end, 6 000 personnes. Pour le secteur, c'est vraiment bien.

Monsieur le Maire, si vous permettez, je vous recommande de regarder un peu l'exposition, avant de partir, de nos deux artistes, deux regards croisés, chinois et français. Cela ne manque pas de surprises.

M. le MAIRE.- La réussite de la Biennale du Cirque moderne est phénoménale. J'étais à la conférence de presse du lancement, et quand on entend ce que ces artistes de dimension internationale disent sur l'accueil et l'ouverture qu'ils ont constatés à Marseille, cela vaut mieux que d'écouter ou de lire certaines autres choses peut-être moins objectives.

M. FRANCESCHETTI.- L'édition Marseille en fleurs 2017 redémarre dans notre 6-8 toujours très actif, parfois même avec des prix départementaux. Je pense notamment à la boulangerie de Turcat-Méry de la précédente édition. Nous sommes un des secteurs qui participent le plus. J'espère que vous ferez aussi la promotion de l'embellissement de nos rues, de nos quartiers par le fleurissement.

M. le MAIRE.- J'ai en tête un habitant de Vauban qui a été primé l'année dernière, dont j'ai pu admirer, lors d'une promenade dans le quartier, la qualité des réalisations. Je le dis en apercevant au loin le Président du CIQ de Vauban, que je salue amicalement.

M. VITALIS.- Monsieur le Maire, chers amis, je termine traditionnellement ce conseil. Comme toutes les années, je vais vous annoncer les résultats du Téléthon. Monsieur le Maire, vous m'avez mis au défi l'année dernière. Je vous avais dit que nous avions malheureusement baissé, pour des tas de raisons, notamment ce qui s'était passé en France cette année-là. Cette année, nous avons battu le record de tous les Téléthon que j'ai eu le plaisir d'organiser avec tous les bénévoles, depuis des années.

Nous avons battu le record de 2013, et nous avons frôlé, à quelques dizaines d'euros près, les 30 000 €.

Hier soir, dans cette même salle, une cinquantaine de personnes étaient présentes. Marie MARTINOD était là, Maurice TALAZAC, Mylène GHIO. Je voudrais en profiter pour remercier tous ces bénévoles, les grandes surfaces du secteur que je suis allé voir notamment pour le grand loto du Téléthon, et Marie MARTINOD et Sylvain DI GIOVANNI qui ont apporté leur concours, avec des associations boulistes. Il y en avait quatre ou cinq cette année, ce qui n'était pas le cas l'année dernière puisqu'il n'y en avait qu'une seule.

30 000 € : c'est un excellent résultat. Nous allons essayer de faire mieux l'année prochaine.

Je ne veux pas être trop long, mais je voudrais vous dire quand même, parce que cela me tient particulièrement à cœur, que dimanche prochain, avec une trentaine d'enfants handicapés, nous organisons un voyage au Festival du Cirque de Monte-Carlo. Nous serons une soixantaine. Nous partirons à 9 h de la Mairie de Bagatelle. Marie-France OURET nous accompagnera, ainsi que Patrick PADOVANI, le délégué aux handicapés à la Mairie centrale, et le consul général de Monaco. Nous espérons être reçus par Son Altesse sérénissime Stéphanie de Monaco.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, s'il n'y a plus de demande d'intervention, je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

(La séance est levée à 20 h35)